



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 24 août 2009 à 20h00

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Son Honneur, le maire Bob Benedetti et les conseillers Jimmy Shiro Hasegawa, Karen Messier, Wade Staddon, Kate Coulter, Roy Baird et David Pollock.

**AUSSI PRÉSENTS:** Patrice Boileau, Directeur général, Helen Finn, Greffière et directrice des affaires publiques et du greffe et Nathalie Libersan-Laniel, Greffière adjointe.

**A. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

**B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield du lundi 24 août 2009 - [#2009-08-40.-2329](#)

2009-08-236 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Coulter et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield du lundi 24 août 2009, avec les modifications suivantes :

- Retirer élément 40.4 intitulé : « Demande d'autorisation pour corriger une nuisance sur le lot vacant n° 1417445 situé sur la rue Fieldfare (à l'arrière du Jean-Coutu) et facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du règlement BEAC-033 »;
- Ajouter, sous Affaires nouvelles, l'élément suivant : « Lettre et pétition de résidents de la promenade Montrose demandant à la Ville de renoncer au projet de trottoir du côté est de la rue, entre Fletchers et Birch ».

**C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le greffier annonce le début de la période de questions.

Un résident mentionne qu'il aurait aimé être mis au courant à l'avance à l'effet que la Ville procéderait, cet été, à la reconstruction de la rue Montrose. Il a repavé son entrée l'an dernier et celle-ci a été endommagée par l'équipe de construction. Peut-il être remboursé pour ces dommages ?

Son honneur le maire dit qu'une liste des travaux prévus pour l'été 2009 a été publiée dans la revue CONTACT au printemps dernier. Le résident doit aviser ceux qui ont effectué les travaux et son entrée devrait être remise dans l'état où elle se trouvait avant les travaux.

En ce qui a trait à l'élément 40.2, un résident demande si le centre pour la petite enfance va empiéter sur le lot vacant situé sur Westcroft.

Son honneur le maire répond que non.

Une résidente a soumis une pétition signée par 10 résidents s'opposant à l'installation d'un trottoir sur Montrose. Elle demande quelle est leur prochaine étape. Ils savent que des résidents de Creswell ont réussi à empêcher un projet similaire.

Son Honneur le maire dit qu'il a reçu la pétition et qu'elle est à l'ordre du jour de ce soir. La Ville ne prévoit pas renoncer à la construction du trottoir étant donné que Montrose est la 2<sup>e</sup> rue la plus achalandée à Beaconsfield. Il affirme que le conseil est unanime : ce trottoir doit être installé car il s'agit d'un enjeu majeur de sécurité. Pour Creswell, le trottoir ne faisait pas partie d'un projet intégré.

Un résident veut des informations à propos de l'élément 60.12 qui traite du Comité du Centenaire.

Son Honneur le maire explique que ce comité est composé d'un employé de la Ville, de trois résidents et d'un membre du conseil. Il est requis de former un comité spécifique qui fera des demandes de subventions au gouvernement.

En ce qui a trait à l'élément 60.5, un résident veut savoir si la Ville ne fait que



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

donner une autorisation ou si elle paye pour l'abri de balle lente.

Son honneur le maire dit que le Conseil ne fait qu'autoriser l'installation de l'abri temporaire et non payer pour celui-ci.

Un résident mentionne qu'un employé de la Ville a dit aux résidents de la rue Montrose qu'ils pouvaient rédiger une pétition et qu'avec suffisamment de signatures, il n'y aurait pas de trottoir.

Son honneur le maire dit que nonobstant ce qu'a dit cet employé, la situation n'est pas applicable pour la rue Montrose, puisque la construction de ce trottoir s'inscrit dans un ensemble de mesures de sécurité prises par la Ville et que cela répond au besoin d'un secteur plus vaste ne concernant pas que les résidents directement touchés par ce trottoir.

En ce qui a trait à l'élément 60.6 relatif à la politique de déneigement, un résident demande ce que cela implique et quel en sera le coût.

Son Honneur le maire explique la politique actuelle et affirme qu'elle a été efficace ces 15 dernières années, mais qu'elle ne l'est plus maintenant. Il tombe en effet plusieurs petites chutes de neige suivies de grandes bordées; il y a accumulation et, lorsqu'il y a un dégel, cela crée des sillons et des cannelures que le chasse-neige ne peut enlever. Il en résulte que les rues secondaires se retrouvent dans un état inacceptable. Les frais supplémentaires représentent environ 25 000 \$

Un résident veut savoir combien de soumissions ont été reçues pour le projet VoIP (élément 20.6).

Son Honneur le maire dit que deux entreprises ont soumissionné : Bell et Telus. Après avoir combiné les prix avec les spécifications requises, Bell l'a remporté. Il y aura un contrat de service.

Un résident se plaint des cyclistes qui font la course sur Lakeshore et sur le boulevard Beaconsfield. Ils ne s'arrêtent pas aux arrêts et les piétons doivent les éviter de peu. Ils vont jusqu'à insulter les gens qui se trouvent sur « leur » passage. Comment peut-on les arrêter?

Le sergent Ratté du poste de quartier 1 dit que la police est au courant du problème sur le boulevard Beaconsfield, mais pas pour Lakeshore. Son Honneur le maire explique que les officiers de la patrouille municipale ne peuvent agir puisqu'il s'agit d'une infraction relative au code de la route. Il a demandé à la police d'agir, à maintes occasions. Il ajoute que nous ne pouvons pas agir que localement, car il s'agit d'une situation problématique répandue. Il espère qu'il y aura, dès l'an prochain, des efforts combinés tant de la police que des municipalités.

Un résident dit qu'il a envoyé une requête à la Ville pour faire enlever un graffiti qui se trouvait sur un panneau d'arrêt sur Westcroft. On lui a dit que cela était relié aux activités de gangs de rue.

Son Honneur le maire répond qu'il n'est pas au courant d'une quelconque activité de gang à Beaconsfield.

À 20 h 30, la période de questions se termine.

10.- PROCÈS-VERBAUX

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield tenue le lundi 13 juillet 2009 à 20 h - #2009-08-40.-2330

2009-08-237 Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield tenue le lundi 13 juillet 2009 à 20 h.



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

**20.- AFFAIRES CONTRACTUELLES**

**20.1** Octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour le projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts dans le cadre du Plan d'intervention 2010, au soumissionnaire conforme, Teknika HBA Inc., pour la somme de 144 480 \$, incluant les taxes - [#2009-08-50.-2308](#)

---

**2009-08-238** Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le mandat de services professionnels d'ingénierie relatif à la préparation des plans et devis pour le projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts dans le cadre du Plan d'intervention 2010, au soumissionnaire conforme, Teknika HBA Inc., pour la somme de 144 480 \$, incluant les taxes; et

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense à un règlement d'emprunt à venir.

**20.2** Octroi du contrat #TP 2009-004 pour la fourniture, le transport et la disposition d'un contenant de 30 m<sup>3</sup> pour l'année 2010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Matrec Inc., au coût approximatif de 30 000 \$, incluant les taxes, plus l'indexation à l'IPC en janvier 2011, selon l'option A de la soumission #TP 2009-004 - [#2009-08-50.-2311](#)

---

**2009-08-239** Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par la conseillère K. Coulter et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat #TP 2009-004 pour la fourniture, le transport et la disposition d'un contenant de 30 m<sup>3</sup> pour l'année 2010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Matrec Inc., au coût approximatif de 30 000 \$, incluant les taxes, plus l'indexation à l'IPC en janvier 2011, selon l'option A de la soumission #TP 2009-004; et

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-426-00-513

**20.3** Octroi du contrat #TP 2009-008 pour le transport de feuilles en vrac par conteneur de 30 m<sup>3</sup> avec option de renouvellement de 4 années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conteneurs Castonguay pour la somme approximative de 18 000 \$, incluant les taxes - [#2009-08-50.-2312](#)

---

**2009-08-240** Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller W. Staddon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat #TP 2009-008 pour le transport de feuilles en vrac par conteneur de 30 m<sup>3</sup> avec option de renouvellement de 4 (quatre) années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conteneurs Castonguay, pour la somme approximative de 18 000 \$, incluant les taxes; et

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-427-10-491.

**20.4** Octroi du contrat #TP 2009-009 pour des travaux d'arboriculture à taux horaire pour l'automne 2009, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'arbres Hometree Inc., pour la somme de 40 928,48 \$, incluant les taxes - [#2009-08-50.-2314](#)

---

**2009-08-241** Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat #TP 2009-009 pour des travaux d'arboriculture pour l'automne 2009, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'arbres Hometree Inc., pour la somme de 40 928,48 \$, incluant les taxes; et

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-326-00-499.

**20.5** Octroi du contrat #TP 2009-007 pour l'enlèvement de la neige aux gares Beaconsfield et Beaurepaire, pour la saison 2009-2010, au seul soumissionnaire conforme, soit Les Excavations F. Cousineau Inc., pour la somme approximative de 23 000 \$, incluant les taxes - [#2009-08-50.-2335](#)

---

**2009-08-242** Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par la conseillère K. Coulter et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat #TP 2009-007 pour l'enlèvement de la neige aux gares Beaconsfield et Beaurepaire, pour la saison 2009-2010, au seul soumissionnaire conforme, soit Les Excavations F. Cousineau Inc., pour la somme approximative de 23 000 \$, toutes taxes incluses, représentant 18 interventions au coût de 1 138 \$ chacune, taxes en sus, ajusté à 90% de l'IPC au 31 août 2010; et



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-361-00-499.

- 20.6 Octroi du contrat #RH-2009-001 pour l'installation et la configuration d'un système téléphonique VoIP, au soumissionnaire conforme, Bell, pour la somme de 268 801,22 \$, incluant les taxes - #[2009-08-30.-2347](#)
- 

2009-08-243 Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat # RH-2009-001 pour l'installation et la configuration d'un système téléphonique VoIP au soumissionnaire BELL, avec la meilleure évaluation selon la grille établie, pour la somme de 268 801,22 \$, incluant les taxes; et

D'autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 1-22-100-00-100.

30.- FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Liste des comptes à payer au 28 août 2009 - #[2009-08-20.-2348](#)
- 

2009-08-244 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Coulter et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes à payer au 28 août 2009, telle qu'énumérée aux pages 309 à 345 inclusivement, totalisant un montant de 4 675 816,39 \$ soit approuvée et payée telle qu'énumérée.

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 250 \$ à Opération Nez Rouge pour l'année 2009 - #[2009-08-60.-2346](#)
- 

2009-08-245 Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 250 \$ à Opération Nez Rouge pour l'année 2009 et autoriser le Service des finances et trésorerie à imputer le total de la somme au code budgétaire 1-02-713-00-990.

40.- RÈGLEMENTATION

- 40.1 Avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du Règlement intitulé « Règlement régissant la cueillette et la disposition des matières résiduelles » - #[2009-06-40.-2252](#)
- 

La conseillère K. Coulter donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du Règlement intitulé «Règlement régissant la cueillette et la disposition des matières résiduelles».

- 40.2 Avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé « Règlement autorisant l'usage "centre de la petite enfance et garderie" sur le lot n° 1 971 035 » (rue Elm) - #[2009-08-45.-2318](#)
- 

Le conseiller R. Baird donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé « Règlement autorisant l'usage "centre de la petite enfance et garderie" sur le lot n° 1 971 035 » (rue Elm).

- 40.3 Demande d'autorisation pour corriger une nuisance sur le lot vacant n° 1417429 situé sur la rue Fieldfare et facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du règlement BEAC-033 - #[2009-07-45.-2307](#)
- 

Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger une nuisance sur le lot vacant n° 1417429 situé sur la rue Fieldfare, a été envoyé au propriétaire, conformément au règlement BEAC-033 mais que l'avis n'a pas été respecté;

2009-08-246 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par le conseiller D. Pollock et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Service des Travaux publics, en vertu du règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au lot nommé et de facturer le coût des travaux au propriétaire.

- 40.4 RETIRÉ -



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

- 40.5 Demande d'autorisation pour corriger une nuisance au 220, rue Evergreen et facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du règlement BEAC-033 - [#2009-08-45.-2317](#)
- 

Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger une nuisance au 220, rue Evergreen, a été envoyé au propriétaire, conformément au règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;

- 2009-08-247 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par la conseillère K. Coulter et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des Travaux publics, en vertu du règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au lot nommé et de facturer le coût des travaux au propriétaire.

- 40.6 Demande d'autorisation pour corriger les nuisances sur les lots vacants n° 3 905 978 (Beaurepaire), 3 905 977, 1 970 770, 1 970 771, 1 970 772, 1 970 821 et 1 970 812 (Highridge) et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du règlement BEAC-033 - [#2009-08-45.-2336](#)
- 

Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances sur les lots vacants n° 3 905 978 (Beaurepaire), 3 905 977, 1 970 770, 1 970 771, 1 970 772, 1 970 821 et 1 970 812 (Highridge) a été envoyé au propriétaire, conformément au règlement BEAC-033 mais que l'avis n'a pas été respecté;

- 2009-08-248 Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller W. Staddon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des Travaux publics, en vertu du règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires aux lots nommés et que la ville facture le coût des travaux au propriétaire.

45.- **URBANISME**

\*PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)

- 45.1 Demande d'approbation par PIIA pour la construction d'un bâtiment principal situé au 106, boulevard Beaconsfield (Approbation) - [#2009-08-45.-2319](#)
- 

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 106, boulevard Beaconsfield;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 17 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour la construction du bâtiment principal situé au 106, boulevard Beaconsfield;

- 2009-08-249 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour la construction du bâtiment principal situé au 106, boulevard Beaconsfield;

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

- 45.2 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 97, Fairlawn (Refus) - [#2009-08-45.-2320](#)
- 

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée localisée au 97, Fairlawn;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 26 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT QU'un des critères de l'objectif 2, concernant le type de maison, indique que les nouvelles constructions doivent s'harmoniser avec les maisons existantes en ce qui a trait à la qualité et à la conception de la construction. Elles doivent également conserver les formes caractéristiques et respecter le volume des maisons existantes dans la zone à caractère distinctif;



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE pour respecter ce critère de l'objectif 2, le requérant devra revoir l'ensemble de ses plans pour que l'agrandissement respecte les formes et l'architecture du secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 97, Fairlawn;

2009-08-250 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 97, Fairlawn.

45.3 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 36, Pilon (Approbation) - #[2009-08-45.-2321](#)

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 36, Pilon;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 33 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 36, Pilon;

2009-08-251 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 36, Pilon;

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

45.4 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 4, Harrow (Approbation) - #[2009-08-45.-2322](#)

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 4, Harrow;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 13 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 4, Harrow;

2009-08-252 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 4, Harrow;

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

45.5 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 6, Madsen (Approbation) - #[2009-08-45.-2323](#)

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 6, Madsen;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 5 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 6, Madsen;

2009-08-253 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 6, Madsen;



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

- 45.6 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 46, Devon (Approbation) - #2009-08-45.-2324

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 46, Devon;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 1 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 46, Devon;

- 2009-08-254 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 46, Devon;

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

- 45.7 Demande d'approbation par PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 270, Brighton (Approbation) - #2009-08-45.-2325

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 270, Brighton;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par les plans déposés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 5 août 2009 est situé dans la zone à caractère distinctif numéro 32 du Règlement 727;

CONSIDÉRANT QU'un des critères de l'objectif 2, concernant les matériaux, indique que les agrandissements doivent être recouverts de matériaux qui se marient bien avec les maisons avoisinantes en ce qui concerne l'arrangement, le type et la texture;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter ce critère de l'objectif 2, le requérant devra alléger la façade au-dessus du garage par l'utilisation d'un matériau léger;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 270, Brighton;

CEPENDANT, le propriétaire a déposé de nouveaux plans qui vont dans le sens de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme. Ainsi, le requérant :

Allégera la façade au-dessus du garage par l'utilisation d'un matériau léger;

PAR CONSÉQUENT, le Service d'aménagement urbain et patrouille municipale recommande d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour la construction du bâtiment principal situé au 270, Brighton;

- 2009-08-255 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 270, Brighton;

Les propriétaires doivent réaliser leur projet dans les douze (12) mois suivant l'adoption de cette résolution.

- 51.- NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

- 51.1 Désignation du maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2009 - #2009-08-40.-2339

- 2009-08-256 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par le conseiller W. Staddon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de désigner le conseiller J. S. Hasegawa maire suppléant pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2009, où jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil.



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

- 60.- **GÉNÉRAL**
- 60.1 **Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de finances et de gestion tenue le 17 août 2009 - #[2009-08-40.-2331](#)**

---
- 2009-08-257 **Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de finances et de gestion tenue le 17 août 2009.**
- 60.2 **Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation tenue le 6 août 2009 - #[2009-08-50.-2310](#)**

---
- 2009-08-258 **Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par le conseiller W. Staddon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation tenue le 6 août 2009.**
- 60.3 **Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009 - #[2009-08-45.-2326](#)**

---
- 2009-08-259 **Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 août 2009.**
- 60.4 **Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de Culture et loisirs tenue le 17 août 2009 - #[2009-08-60.-2337](#)**

---
- 2009-08-260 **Il est proposé par le conseiller J.S.Hasegawa, appuyé par le conseiller W. Staddon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de Culture et loisirs tenue le 17 août 2009.**
- 60.5 **Demande présentée aux autorités du MAMROT afin d'être autorisés à demander à la CSEM la prise en charge des réseaux de conduits souterrains présents sur le territoire de la Ville de Beaconsfield - #[2009-07-50.-2305](#)**

---
- 2009-08-261 **Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver une demande aux autorités du MAMROT afin d'être autorisés à demander à la CSEM la prise en charge des réseaux de conduits souterrains présents sur le territoire de la Ville de Beaconsfield.**
- 60.6 **Modification de la politique de déneigement des voies routières de la ville - #[2009-08-50.-2309](#)**

---
- 2009-08-262 **Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les opérations de déneigement des voies routières de la ville débutent lorsque la précipitation de neige sera de 4 cm au lieu de 7 cm.**
- 60.7 **Demande d'autorisation pour la vente de garage communautaire de l'Association communautaire de East Gables Court - #[2009-08-40.-2327](#)**

---
- 2009-08-263 **Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par la conseillère K. Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'Association communautaire de East Gables Court à organiser une vente de garage communautaire dans le secteur de East Gables Court, samedi le 29 août 2009, et de facturer le coût d'un permis pour l'ensemble des participants.**
- 60.8 **Encaissement d'une somme de 13 838,45 \$ à des fins de frais de parcs, que le propriétaire du lot no. 2 424 283 doit payer à la Ville conformément à l'article 3.1.6.1 du règlement no. BEAC-045 sur les permis et certificats - #[2009-08-45.-2334](#)**

---
- 2009-08-264 **Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par la conseillère K. Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le versement d'une somme de 13 838,45 \$ équivalant à 10% de la valeur municipale 2009 du lot no. 2 424 283 et de transférer cette somme dans un Fonds spécialement réservé à des fins de frais parcs.**
- 60.9 **Installation d'un abri temporaire au parc Christmas pour le Tournoi masculin de balle lente de Beaconsfield, qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2009 - #[2009-08-60.-2338](#)**

---
- 2009-08-265 **Il est proposé par la conseillère K. Messier, appuyé par le conseiller R. Baird et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'installation d'un abri temporaire au parc Christmas pour le Tournoi masculin de balle lente de Beaconsfield, qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2009.**



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

- 60.10 Demande d'aide financière au Ministère de la culture, communications et condition féminine, dans le cadre du programme « Appel de projets en animation culturelle des bibliothèques publiques 2009-2010 » - #2009-08-60.-2340
- 2009-08-266 Il est proposé par le conseiller R. Baird, appuyé par la conseillère K. Coulter et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser Beverley Gilbertson, Chef bibliothécaire, à préparer et signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au Ministère de la culture, communications et condition féminine, dans le cadre du programme « Appel de projets en animation culturelle des bibliothèques publiques 2009-2010 » ainsi que toute entente avec le Ministère découlant de cette demande.
- 60.11 Demande d'autorisation pour la fermeture partielle et temporaire d'une partie du boulevard Beaconsfield lors du passage du relais de la flamme olympique, le 8 décembre 2009 - #2009-08-60.-2341
- 2009-08-267 Il est proposé par le conseiller J. S. Hasegawa, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la fermeture partielle et temporaire de boulevard Beaconsfield, entre Valois et Shore Road, le 8 décembre 2009, entre 18h et 19h, lors du passage du relais de la flamme olympique.
- 60.12 Création du comité pour le Centenaire 2010 de Beaconsfield - #2009-08-60.-2342
- 2009-08-268 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par le conseiller J. S. Hasegawa et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la création d'un comité directeur pour le Centenaire de Beaconsfield et d'approuver les nominations suivantes : Danièle Serhan-Bouchard, Lilly Vonniessen, Michèle Janis, Michael Dooling et Bob Benedetti.
- 60.13 Demande d'autorisation pour la fermeture de la rue Harwood Gate, pour l'épluchette de maïs annuelle de l'association communautaire de Beacon Hill, le 12 septembre 2009 - #2009-08-60.-2343
- 2009-08-269 Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller D. Pollock et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la fermeture de la rue Harwood Gate, entre Northgate et le chalet Beacon Hill, le 12 septembre 2009, de 14 h à 20 h, pour l'épluchette de maïs annuelle de l'association communautaire de Beacon Hill.
- 60.14 Modification au calendrier 2009 des séances du conseil - #2009-08-40.-2344
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et établit le calendrier de ses séances ordinaires;
- ATTENDU QU'en** vertu du même article, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier annuel;
- ATTENDU QUE** lors de sa séance ordinaire du 24 novembre 2008, le conseil a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2009;
- ATTENDU QU'aucune** séance n'a été prévue en octobre, novembre et décembre 2009 en raison des élections municipales de novembre;
- ATTENDU QUE** le 1er juin 2009, l'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (2009, chapitre 11) (projet de loi n° 33) qui modifie l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2) stipulant que le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;
- 2009-08-270 Il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le calendrier annuel 2009 soit modifié de façon suivante:
- DE TENIR** la séance ordinaire du mois d'octobre le jeudi 1er octobre 2009 à 19 h;
- DE TENIR** la séance ordinaire du mois de novembre le lundi 23 novembre 2009 à 20 h;
- DE TENIR** la séance ordinaire du mois de décembre le lundi 14 décembre 2009 à 20 h.



Procès-verbal du Conseil municipal de Beaconsfield

60.15 Résolution appuyant l'entente de collaboration entre le Forum des maires des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent et le ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec - [#2009-08-40.-2349](#)

---

2009-08-271 Il est proposé par la conseillère K. Coulter, appuyé par le conseiller D. Pollock et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'appuyer l'entente de collaboration entre le Forum des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent et le ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec.

70.- **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

70.1 Orientation du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil d'agglomération du 27 août 2009 - [#2009-08-40.-2332](#)

---

**ATTENDU QUE** le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues de son conseil municipal;

2009-08-272 Il est proposé par le conseiller K. Messier, appuyé par le conseiller R. Baird et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater le maire à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2009 et ce, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Beaconsfield.

80.- **RAPPORTS DES DIRECTEURS**

80.1 Dépôt des rapports des directeurs - [#2009-08-40.-2333](#)

---

Le rapport des permis de construction du Service d'Aménagement urbain et patrouille municipale pour le mois de juillet 2009 et les rapports mensuels généraux, statistiques et cols bleus du Services des Travaux publics pour le mois de juillet 2009 sont reçus et acceptés à titre d'information.

F. **AFFAIRES NOUVELLES**

F.1 Lettre et pétition de résidents de la promenade Montrose demandant à la Ville de renoncer au projet de trottoir du côté est de la rue, entre Fletchers et Birch - [#2009-08-40.-2350](#)

---

La lettre et pétition de résidents de la promenade Montrose, demandant à la Ville de renoncer au projet de trottoir du côté est de la rue, entre Fletchers et Birch, est notée et mise au dossier.

G. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 21 h 04, il est proposé par le conseiller W. Staddon, appuyé par la conseillère K. Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever l'assemblée.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE